

Consultation publique de la Ville de Baie-Comeau sur « Le développement entre les deux secteurs »

Point de vue d'un citoyen

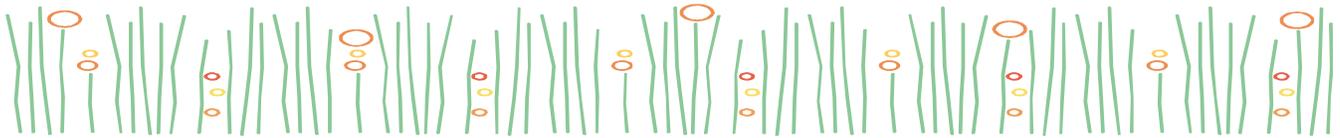
Bonjour,

Je me présente, Nelson Caron résident de Baie-Comeau, présentement propriétaire sur la rue Nouvel. Je suis de près la consultation publique car j'ai fait savoir aux instances municipales mon intérêt pour acquérir un terrain pour la construction d'une maison unifamiliale. Je suis inscrit sur la liste des futurs acquéreurs à la Société d'expansion de Baie-Comeau.

Tout d'abord, félicitations pour cette consultation qui est très bien préparée et présentée, elle nous permet de visualiser un peu dans quoi nous nous embarquons collectivement. Je prends le temps de vous donner mon point de vue sur le volet résidentiel, considérant la possibilité qu'offre cette consultation.

Mon opinion sur l'ensemble du projet est positive, autant du côté Nord du boulevard Pierre-Ouellet, que du côté Sud. Même si la démographie à Baie-Comeau n'est pas à la hausse, je trouve très sage de livrer, et de mettre à la disposition des citoyens, des terrains pour la construction résidentielle.

Les futurs citoyens de ce quartier, du moins dans un premier temps, je crois que ce seront des gens qui vivent déjà à Baie-Comeau et qui ont l'espoir d'améliorer leur environnement domiciliaire (Quartier). L'emplacement de ce quartier près de deux rivières est le point d'attraction et l'élément déclencheur pour plusieurs personnes de changer de quartier. Je crains, cependant, que la propreté de la bande riveraine soit délaissée et donne mauvaise impression, à moins que celle-ci soit privée ou ajustement de la réglementation municipale. Ce point devrait être considéré dans vos réflexions, suite à cette consultation. (Annexe 1)



2.1.1 LE POURCENTAGE D'ESPACES VERTS

Concernant les phases de construction 1 et 2, les lots près de la rivière Amédée et Petit-Bras, un espace vert est prévu derrière ceux-ci. Je crois que pour les lots avec la rivière en arrière cour, ces parcelles de terrains **(espaces vert et bande riveraine)** doivent être rattachées aux lots, **et vendues** avec ceux-ci. Les terrains qui ont la rivière en arrière cour, devrait être borné à la ligne des hautes eaux, c'est ce qui fera le charme de ces terrains et, par le fait même, du quartier. Le développement d'un parc ou autre, doit se faire dans un endroit approprié et non pas dans la cour arrière des futurs acquéreurs. Je crois que, tel que mentionné plus haut, plusieurs futurs résidents de ce quartier, sont déjà propriétaires à Baie-Comeau. Ils tentent d'améliorer leur environnement domiciliaire et visuel, ils ne changeront pas de quartier s'il n'y a pas d'avantages, et, une des motivations est la rivière dans le fond de leur cour. Nous développons un nouveau quartier, évitons les interférences, ces acquéreurs de lots ont droit à la quiétude des lieux et leur intimité en tout temps.

Donc, pour garder la même superficie d'espaces verts, ceux-ci devraient couvrir la majorité de la zone tampon et s'infiltrer dans la zone commerciale, descendre dans l'espace récréatif, et délaissier les terrains bornant les rivières. (Résidentiel)

Dans la consultation à 2.1.2 la question;

Que souhaiteriez-vous comme aménagement dans l'espace situé entre les lots arrières et les plans d'eau ?

Je souhaite ce que je viens de vous énumérer ci-haut concernant les espaces verts, et je peux rajouter que la bande riveraine devrait également être privée. Après vérification et information sur la bande riveraine, si nous voulons une plus value, celle-ci devrait être entretenue c'est à dire revégétalisée .

La bande riveraine d'un cours d'eau est un environnement très complexe qui est traité abondamment dans la littérature (voir annexe 3) par les biologistes, les agronomes, les environmentalistes, donc tous des spécialistes sur un sujet très pointu et très d'actualité « notre environnement ». Cette bande de terrain appelée bande riveraine doit être protégée, et, selon moi, **c'est le propriétaire du terrain dont la bande est juxtaposée qui est le mieux placé pour protéger celle-ci, tout en l'aménageant**, selon un plan bien précis du « Développement durable, Environnement et Parcs »

RÉFÉRENCE : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm>

Citation : « Au Québec, la villégiature est un secteur d'activité qui connaît un engouement important. De plus en plus de gens désirent acquérir un terrain au bord de l'eau. Ce lieu enchanteur permet à son propriétaire de profiter au maximum de la quiétude qu'offre l'encadrement lacustre. Cependant, on estime que plus de 59 % du pourtour habité de nos lacs est maintenant artificialisé. Ces aménagements, mal planifiés ou mal contrôlés, menacent leur intégrité. Afin de protéger et préserver les plans d'eau, le gouvernement du Québec s'est doté de la « **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables** »

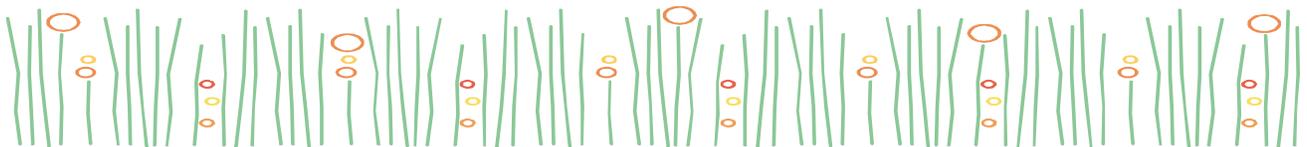
RÉFÉRENCE : **Groupe Naïades** 730 Avenue Bombardier, Alma, QC G8B 7R5,

Donc dans le document, « **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ENTRE LES DEUX SECTEURS** » à 2.1.2, l'espace situé entre les lots arrières et les plans d'eau, la partie bande riveraine serait assujettie au MDDEP (MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS), protégée, améliorée, et même entretenue ce qui n'est pas le cas présentement, dans la totalité de cette rivière.

Sources : <http://www.banderiveraine.com/index.php?id=68>

RÉFÉRENCE : VÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/vegetalisation-bande-riveraine.pdf>



Concernant la zone tampon 2.1.3:

Que voyez-vous comme utilisation dans cette zone ?

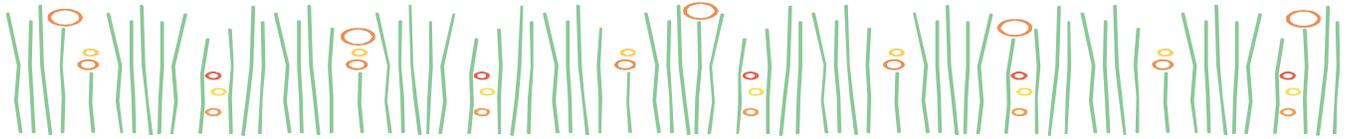
Dans cette zone tampon, je verrais très bien un « PARC », avec une bande de conifère du côté Nord, cela offrirait un mur visuel et sonore (avec les années) entre les secteurs commerciaux et résidentiels. Face à cette ligne de conifère, je mettrais une bande de feuillus de différentes espèces, le but étant d'avoir différents coloris l'automne venu, donc un effet visuel exceptionnel.

Cette bande d'arbres pourrait très bien se situer de la future passerelle sur la rivière Amédée, jusqu'à la mise à l'eau projetée sur l'autre plan d'eau, soit la rivière Petit-Bras. Entre ces deux bandes d'arbres se situerait la future piste cyclable projetée et une extension de celle-ci jusqu'à la mise à l'eau. Donc, le résidentiel est isolé du commercial, mais à un boisé près. Plantation d'arbres, arbustes, aire de repos pour cyclistes et marcheurs, donc de concert avec la nature.

La zone récréative (bleu) devrait être « jumelée » à la zone tampon, et ce, sur toute sa superficie. De cette manière, l'utilisation du quartier aux personnes non résidentes, serait tout à fait normal et rentabiliserait les aménagements car la facilité d'accès ainsi que l'espace disponible rendrait le tout attrayant.

L'intimité des résidents propriétaires des lots près des rivières serait, par le fait même, assuré.





2.4.3 L'ENCADREMENT ENVIRONNEMENTAL DES MAISONS

Quelles sont les avenues que la Ville devrait privilégier quant à l'encadrement des maisons?

Il est certain que la Ville doit mettre en place une réglementation et voir à l'application de celle-ci. Cette réglementation devrait faire en sorte que l'on respecte la nature du terrain et des deux cours d'eau sur le site projeté. Cette réglementation devrait fixer des normes strictes sur les bâtiments et autour de ceux-ci.

Idéalement, à l'achat du terrain, l'acquéreur devrait prendre possession de « toutes les exigences » afin de se gouverner en conséquence lors de la préparation de son projet et de se conformer, ou se retirer, si cela ne cadre pas dans sa vision de ce que doit être le développement durable.

Nous sommes en région où les paysages sont constants et omniprésents autour de nous. Je crois que la Ville, dans le cadre de son développement durable, doit tenir compte des nouvelles réalités. Nous devons nous y intégrer en améliorant le tout. Ce nouveau quartier doit faire partie de la nature, nous devons éviter de voir une agglomération de maison faire une tache dans le décor. La dimension des terrains y est étroitement reliée, la perception d'intégration des résidences au milieu naturel dépendra, en bonne partie, de la densité de celle-ci ou de la ventilation entre les résidences.

L'ENCADREMENT ENVIRONNEMENTAL DES MAISONS est certes une avenue à privilégier, les efforts dans le développement durable doivent être mutuels constructeur et municipalité. Pour intégrer un quartier dans un nouveau développement en douceur, donc sans agresser le visuel, je vous suggère **d'enfourer toute l'installation électrique municipale**. Ce filage, qui est omniprésent dans notre quotidien moderne, est une source de pollution « visuelle » atroce, cela peut même ruiner tous les efforts que les citoyens font pour embellir et aménager leurs terrains. (Voir annexe 2)

C'est très onéreux, certes, mais c'est le prix à payer pour avoir un environnement qui se marie à la nature. Nous entendons, de plus en plus, le terme **écoquartier**, voici la définition : C'est un quartier urbain qui s'inscrit dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique, généralement associés à une implication des citoyens.., ça va jusque là. Mais lorsque l'on parle d'un nouveau quartier, de développement et surtout de développement durable, la municipalité à des choix et des devoirs à faire également.

Nous avons la chance de construire tout un quartier neuf dans un environnement exceptionnel, gardons cette nature près de nous. Donnons-nous une image qui respire et qui reflète la beauté de la Côte-Nord.

Il n'en tient qu'à nous de se donner le quartier que nous voulons.

Merci.

Nelson Caron / Baie-Comeau



Filigrane : Colonel Mc Cormick



ANNEXE 1

Propreté d'un terrain au bord de la rivière

Photos prises dans le secteur concerné, soit en bordure de la rivière Amédée (2012-05-16) le lendemain de la consultation publique no. # 2. C'est comme ça à chaque année, et ce, durant plusieurs semaines au printemps. Rajoutons les grandes surfaces de l'autre coté de la rivière, est-ce que cela sera mieux ?

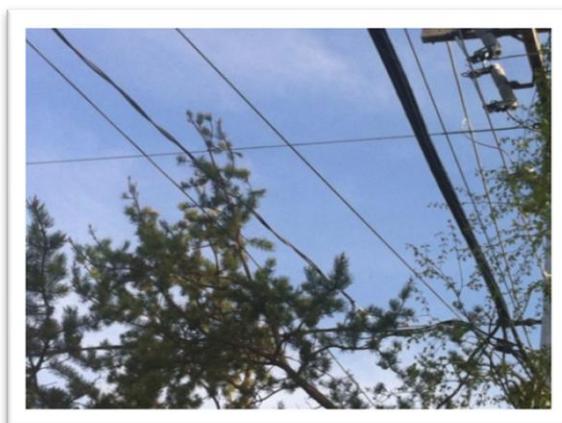
Essayons d'éviter cela.





ANNEXE 2

Si on veut, il est possible d'éviter la **pollution visuelle** causée par l'alimentation électrique des résidences, ainsi que bien des désagréments.



ANNEXE 3

L'utilité de la bande riveraine est;

- **Rétention des sédiments, nutriments et contaminants.**

Le couvert végétal de la bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement en provenance des terres adjacentes, ce qui favorise la sédimentation des particules du sol et des nutriments et contaminants qui y sont liés.

- **Réduction de l'évapotranspiration.**

Dans une bande riveraine boisée, le couvert et la litière forestière réduisent l'évapotranspiration. L'humidité permet une plus grande cohésion entre les particules du sol, alors qu'une faible teneur en eau les rend plus facilement détachables et transportables. Les microorganismes se développent davantage en milieu humide, ce qui accélère la décomposition de la matière organique et les cycles de minéralisation de l'azote (nitrification et dénitrification), élément essentiel à la croissance des végétaux.

- **Limitation de la productivité autochtone des plans d'eau.**

L'absorption directe des nitrates et du phosphore par la végétation de la bande riveraine ainsi que la transformation des nitrates en azote gazeux par les processus de dénitrification jouent un rôle important dans l'élimination des excédents d'azote en provenance des milieux agricole et domiciliaire. Autrement, l'azote et le phosphore entreraient directement dans les lacs et cours d'eau, ce qui contribuerait à leur enrichissement. L'ombrage créé par la présence d'un couvert tel que celui des forêts matures diminue la quantité de lumière pouvant atteindre les masses d'eau et, par conséquent, limite aussi la production autochtone (productivité primaire) des milieux aquatiques. Ainsi, l'implantation d'une bande riveraine est une des mesures préconisées pour diminuer l'eutrophisation des plans d'eau et la prolifération excessive des cyanobactéries (algues bleu-vert). ([Plan d'intervention détaillé](#))

- **Régularisation de la température de l'eau.**

La cime des arbres qui surplombent les plans d'eau réduisent la quantité de radiations solaires entrant dans l'eau et, par conséquent, diminuent les fluctuations de température. Cette régulation de la température de l'eau est bénéfique pour la faune aquatique, car elle peut augmenter le pourcentage de saturation en oxygène dissous, réduire les maximums des températures estivales et augmenter les minimums des températures hivernales.

- **Stabilisation des berges et protection contre l'érosion des sols.**

Les racines des arbres, des arbustes et des herbacées stabilisent les berges et retiennent le sol en lui donnant une plus grande cohésion. Ainsi, elles immunisent directement les terres contre l'érosion des sols causée par les eaux de ruissellement, le mouvement des glaces lors des crues hivernales et printanières, et l'action du vent. Toutefois, le système racinaire des herbacées est moins développé que celui des arbres et des arbustes, il n'offre donc pas autant de protection contre l'érosion.

- **Source d'apports allochtones au cours d'eau.**

La végétation des bandes riveraines qui tombe dans l'eau (feuilles, débris ligneux) est une source importante de nourriture pour les invertébrés aquatiques. Ces derniers, qui sont majoritairement des larves d'insectes, constituent la principale ressource alimentaire de la majorité des espèces de poissons.

- **Régularisation de l'hydrosystème et recharge de la nappe phréatique.**

Les débris grossiers (arbres, branches) qui tombent dans l'eau augmentent la stabilité de l'hydrosystème en créant des embâcles qui dissipent l'énergie des eaux courantes et ralentissent sa vitesse d'écoulement, ce qui diminue son pouvoir érosif. Les sols de la zone riveraine sont souvent riches et épais. Ils favorisent ainsi l'infiltration de l'eau de ruissellement et la recharge de la nappe phréatique.

- **Création d'habitats pour les communautés benthiques et piscicoles.**

Les amas de débris organiques servent de sites de ponte, de croissance, de repos et de refuge pour la communauté benthique. Les arbres, les branches et les souches qui tombent à l'eau contribuent à la formation de fosses, qui sont souvent l'habitat préféré des poissons. Naturelle, laissée à elle-même, elle remplit de multiples fonctions écologiques nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et au maintien de l'intégrité de leurs communautés biologiques.

RÉFÉRENCE : Indice de qualité de la bande riveraine (IQBR)

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/IQBR/index.htm

Développement durable environnement et parc Gouv. QUÉBEC

FIN DU DOCUMENT, le mardi le 22 mai 2012